



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 5 mars 2025 à 20h00

Salle polyvalente de Montoly à Gland

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Gland pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 39 communes sont présentes, représentant un total de 128 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés :

Alex Braunwalder et Valérie Mausner Leger, Nyon – Geneviève Lejeune, Arzier-Le-Muids – Gilbert Paquet, Rolle – Boris Vetsch, Borex – Guy Humbert, Marchissy – Anthony Hinder, Gingins.

2. Assermentation :

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

Mme Antonella Salamin, Vich – MM. Rodolphe Balmer, Rolle – Philippe Farine, Founex – Salvatore Mascali, Mies – Alexandre Waeytens, Luins – Raphaël Dunant, Nyon.

3. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente propose 2 ajouts à l'ordre du jour de la part du Bureau, à savoir ajouter un point 11 : Election d'un membre à la Commission des Finances en remplacement de Martial Besson démissionnaire, et ajouter un point 12 : Election d'un membre à la Commission de gestion.

Personne d'autre ne demande une modification ou un ajout.

Mme la Présidente procède au vote.

**L'ordre du jour avec ces 2 modifications est adopté par 125 oui, 0 non et 2 abstentions
(Communes : 39 oui, 0 non, 0 abstention)**

4. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente annonce que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 18 juin à Genolier et que nous n'avons toujours pas de lieu pour la séance du 8 octobre 2025.

Elle informe que le groupe de travail sur le Règlement du Conseil a bien avancé dans son travail de

révision et est presque à bout touchant. Mais avec la consultation de l'avant-projet de la Nouvelle Loi sur les communes, le Bureau a décidé de mettre cette commission en stand by car les modifications de cet avant-projet sont importantes et impactent fortement le Conseil intercommunal. Les travaux reprendront dès que cela sera plus clair.

5. Communications du Comité de direction :

Mme Christine Girod, Responsable politique du Territoire, donne des informations sur l'enquête sur les habitudes de consommation dans le Grand Genève. L'enquête a été adressée en 2024 aux habitants du Grand Genève et portait sur leurs habitudes d'achat pour 30 produits de consommation courante. Les résultats sont disponibles sur le site internet du Grand Genève et pour le district sur le site internet de la Région de Nyon. On peut y trouver notamment la répartition des dépenses de consommation dans le district et les dépenses des habitants selon le circuit de distribution. La Région peut en faire des extractions statistiques pour les communes qui en font la demande.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, présente la nouvelle politique culturelle. Outre les demandes pour les arts de la scène, d'autres demandes concernant le domaine artistique des arts visuels, littérature, cirque, danse ont été présentées à la Région. Il s'agit alors de maintenir et faire perdurer cette politique culturelle qui s'est élargie. Un accent particulier a été mis sur la transparence et la clarté des critères de soutien et ils se déclinent désormais par domaine. Avec cette nouvelle politique culturelle, une attention particulière est portée sur la valorisation du patrimoine dans les bourgs et villages et sur la culture pour tous. Les soutiens réguliers seront soumis à la Commission Culturelle.

M. Olivier Riesen, Responsable politique de l'Economie, annonce que le Forum de l'Economie de la Côte se tiendra le 27 mars 2025 à Rolle. L'économie circulaire sera mise à l'honneur avec de nombreux invités et la remise du prix à l'innovation de la Région de Nyon.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, excuse M. Paul Ménard, absent ce soir. Il informe que la Région de Nyon a demandé un délai au canton pour rendre réponse à la consultation de l'avant-projet de la Loi sur les communes. Les communes sont invitées à donner leur avis sur cet avant-projet de Loi, mais aussi les intercommunalités, et il encourage les délégués à faire remonter cette information à leurs associations intercommunales qu'il est important qu'elles donnent leur avis. La Région de Nyon va envoyer une synthèse de sa réponse à l'ensemble des membres afin que les délégués aient une vision des articles qui inquiètent et les propositions de modifications que la Région va demander.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, donne un point de situation sur Télé-Dôle. Le référendum n'a pas abouti et le recours administratif a été jugé irrecevable par le Conseil d'Etat. Le délai de recours au Tribunal fédéral court encore quelques jours. Télé-Dôle France devrait être en mesure de sortir de la procédure de sauvegarde et le planning des travaux est revu avec les entreprises. Suite au postulat de M. Moret d'octobre 2024, le Codir va présenter un préavis sur le Master plan 4 saisons de Télé-Dôle.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Il n'y a pas de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024, est adopté par 110 oui, 0 non et 17 abstentions (Communes 38 oui et 1 abstention)

7. Préavis 47-2025 : Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des investissements régionaux (Colnv) pour lire les conclusions de son rapport sur le préavis 47-2025.

Mme Marinella Page, Bursins, en remplacement de Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, lit les conclusions du rapport de la Colnv qui conclut à l'acceptation du Préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission Ad'hoc (CoAH) pour lire les conclusions de son rapport sur le préavis 47-2025.

M. Michel Grardet, Gland, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoAH qui conclut à l'acceptation du Préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, remercie le Codir pour la reconduction du DISREN qui est un système d'investissement solidaire envié par d'autres régions. Elle pose la question sur le point relevé par la Commission Adhoc et dans le préavis lui-même, qui est le problème du but optionnel de l'adhésion au DISREN. Dans le préavis il est mentionné que la raison principale du maintien de ce but optionnel est dû en grande partie à l'avant-projet de la Loi sur les communes, alors qu'il y a une forte demande des communes membres de le rendre obligatoire. Dans le préavis il est précisé que toutes les conditions cadres ne sont pas remplies pour une telle révision à cause de cet avant-projet de Loi sur les communes en consultation. Elle demande si le Codir peut être un peu plus explicite sur la raison pour laquelle on ne rend pas ce but optionnel obligatoire ? Elle a conscience qu'il faudrait une révision des statuts. Sa seconde question est d'ordre technique qui concerne la majorité requise pour l'approbation de ce préavis. Elle a compris que la raison pour laquelle on demande les $\frac{3}{4}$ des communes et de la population c'est pour avoir la majorité des communes qui approuve ce renouvellement. Toutefois elle ne trouve pas dans les statuts une base légale pour permettre cette majorité des $\frac{3}{4}$ des habitants alors que les statuts prévoient uniquement une double majorité des communes et des membres.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, répond que le Codir ne souhaite pas modifier deux fois les statuts à une année d'intervalle, sachant que la modification va prendre un an pour qu'elle soit modifiée et acceptée par toutes les communes membres. Quant à la seconde question, ce n'est pas sur une base légale, mais une proposition du Codir qui représente cette notion de solidarité. Si on n'a pas les $\frac{3}{4}$ des communes et des habitants pour représenter un investissement solidaire, cette notion ne serait pas reprise dans un tel outil.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, remercie M. Frédéric Mani pour ces réponses mais relève que le Codir prend des libertés par rapport aux statuts qui ne mentionnent pas cette majorité aux $\frac{3}{4}$.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, répond que les statuts ne gèrent pas les préavis. C'est une proposition du Codir qui peut être amendée. Le Codir estime que pour être accepté, un tel outil doit être représentatif en tant que solidarité régionale et qu'il doit être accepté par $\frac{3}{4}$ des communes et de la population, autrement cette notion de solidarité régionale est mise à mal.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, revient sur la consultation de l'avant-projet de Loi sur les communes et suggère qu'il y ait la notion géographique dans le DISREN. Elle a remarqué que des communes peuvent profiter d'une nouvelle infrastructure sans y contribuer. Pour exemple la Maison des Vignerons à Mont-sur-Rolle est un succès aussi pour les communes qui ne sont pas dans le DISREN, par exemple la commune de Vich y a contribué de son propre gré, mais d'autre pas. Elle a entendu une remarque d'une commune qui n'est pas dans le DISREN qui ne souhaitait pas contribuer à un projet car elle n'y avait pas d'intérêt. La notion de proximité géographique n'est pas assez mise en avant dans le cercle. Ce n'est pas normal qu'une commune qui n'est pas dans le DISREN et qui bénéficie d'une nouvelle infrastructure juste à côté de chez elle ne participe pas.

M. François Vautier, Trélex, à la page 2 du préavis il est mentionné sous « objet de l'action proposée : que le Comité de Direction propose d'autoriser la Région de Nyon à être porteuse d'un projet ». Il est d'accord avec cette proposition mais vu son importance, puisque le Comité propose nous devrions le voter. Cette proposition devrait être mentionnée dans les conclusions afin que le Conseil accepte que la Région de Nyon puisse être porteuse d'un projet. Il demande au Codir pourquoi cela n'a pas été fait ainsi ?

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, explique que le Codir a procédé comme pour les autres préavis des années précédentes. Si on avait mis ce point dans les conclusions pourquoi ne pas y mettre aussi les explications sur les deux autres points de la même page ? Il faudrait alors mettre dans les conclusions toutes les conditions pour être porteur et pas seulement la Région. Il comprend la remarque, cela change par rapport à l'outil qui est utilisé, mais la volonté du Codir était d'intégrer cette notion de porteuse en tant qu'entité Région de Nyon à la suite de la motion qui a été déposée pour que le Codir dépose un préavis pour Télé-Dôle. Le Codir a simplement ajouté ce point. Il faut rappeler que le DISREN est un fonds qui est créé et avec MCH2 il y aura un règlement qui va le gérer. Par conséquent la directive qui accompagne le préavis va être adaptée sur cette base pour générer un règlement de gestion du fonds. L'information sera donc incluse. La différence sur ce qui est en vigueur actuellement, c'est-à-dire que la Région de Nyon peut être porteuse toute seule, est qu'il n'y a plus de durée limitative. Si on met en avant la notion de porteuse on devrait également mettre le fait qu'il n'y a plus de limite C'est pour cela que le Codir s'est restreint à la conclusion proposée.

M. Jacques Tschudin, Rolle, relève que le DISREN est un outil fantastique qui mérite d'être soutenu et il remercie le Codir et les collaborateurs de la Région pour leur travail. Il est inquiet, car comme mentionné, toutes les communes ne font pas partie du DISREN et il souhaite que chacun fournisse un effort pour essayer de convaincre les communes qui n'y sont pas, d'y adhérer. Il a appris que sa Municipalité (Rolle) n'a pas été consultée sur ce préavis et pense que pour un sujet aussi important il faut qu'il y ait une consultation avec les communes car si on accepte le préavis ce soir, il sera soumis à toutes les communes sans possibilité de modifications. C'est un risque que l'on prend si des communes ne comprennent pas le préavis et le refusent. Il est content d'apprendre que la directive va passer en règlement. Une directive ne peut pas être amendée par le Conseil mais un règlement peut l'être.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, tient à ajouter une remarque, cette notion de but optionnel inquiètent toutes les Commissions. Il présente quelques chiffres : si nous avons attendu de mettre en place le DISREN pour avoir l'entier des communes qui soient membres, on aurait raté un investissement dans notre région de 170 millions dont 14 millions de solidaire. Ce sont les résultats du DISREN 1 et 2. Il faudrait attendre que tout le monde fasse partie du DISREN

...mais on pourrait attendre encore !

Mme Monya Jaccard, Burtigny, a une question au sujet de la participation financière que l'on demande aux communes non DISREN : qui demande ce financement la Région ou la commune porteuse ? Lors d'une séance avec les communes de Jura-Lac, des communes non DISREN avaient été abordées pour une demande de financement et d'autres pas.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, répond que dans la pratique c'est la commune porteuse qui fait cette demande, il arrive qu'elle demande à une délégation du Codir pour être accompagnée.

M. Hervé Mange, Founex, revient sur la question du Codir qui est dans le cercle 1, il demande quelle est la raison de cette proposition ? Dans les conditions énumérées pour être dans le cercle 1 il faut que les communes aient un intérêt unique ou partagé, par conséquent il serait étrange que le Codir ait un intérêt propre, il demande que le Codir éclaircisse ce point. Il a le souvenir que dans les statuts une action de Région de Nyon est le fruit d'une demande d'une ou de plusieurs communes donc cela voudrait dire que Région de Nyon pourrait prendre l'initiative d'être porteuse sans avoir été sollicité par les communes.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, confirme qu'en effet le Codir pourrait être porteuse avec décision par le législatif d'accepter ou pas le projet. Cette mention a été intégrée à la suite du cas Télé-Dôle où il a fallu qu'une motion soit déposée pour que le Codir puisse agir avec un projet DISREN. C'est pour éviter de se retrouver dans une telle situation que le Codir a estimé pertinent d'ajouter cette notion. Dans l'intérêt régional si le Codir présente un préavis accepté par la majorité, telle que décrite dans le préavis, cela démontrera un intérêt régional sur le projet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

<p style="text-align: center;">Le préavis 47-2025 est adopté par 117 oui, 4 non et 5 abstentions (Communes : 36 oui, 2 non et 1 abstention)</p>

8. Préavis 48-2025-FRM : Demande de crédit de CHF 221'511 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission Mobilité (CoMob) pour lire les conclusions de son rapport sur le préavis 48-2025-FRM.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, rapportrice, lit les conclusions du rapport de la CoMob qui conclut à l'acceptation du préavis avec quelques remarques.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, relève qu'à la page 3 du rapport de la CoMob, il est mentionné la participation de tiers, ce point a été soulevé dans le cadre du Conseil communal de Gingins le 27 février dernier et il souhaite que les démarches pour cette participation de tiers soient poursuivies par le Codir. Il mentionne également que la CoMob s'est questionnée sur la procédure d'adoption du règlement. Avec MCH2 il faudra un règlement alors pourquoi passer un règlement qu'il faudrait adopter puisqu'il existe depuis novembre à une directive et approuver à nouveau un règlement plus tard. Il émet le vœu que le Codir dépose un préavis pour l'adoption de ce règlement.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, explique que le Codir a péché d'avoir voulu

bien faire, puisque pendant de nombreuses années le Codir avait le devoir de gestion de mettre en place un système qui permettait de cofinancer de manière solidaire des lignes de bus et dans le fonds TP 1 il y avait aussi une partie infrastructures. Le territoire étant relativement grand, même si on peut dire que tout projet est différent, il fallait qu'on puisse garantir à toutes les communes bénéficiaires qu'elles étaient traitées de la même manière, donc le Codir s'est fixé des règles avec un document interne qui prévoit que pour un arrêt de bus, c'est telle règle, pour une modification, c'est telle règle, pour un éclairage, c'est d'autres règles. Ce document devient donc une sorte de bible qui permet de connaître toutes les règles appliquées permet de dire aux communes ce qu'il en est. C'est un principe de gestion interne pour le Codir. Au début de cette législature, un nouveau volet lié à l'innovation a été créé pour le fonds de mobilité, ce qui fait que ce document a été adapté. Dans un premier temps le Codir l'a appelé règlement interne. Il estime légitime la remarque de la Commission qui demande que ce règlement soit voté. C'est pour cela que le Codir veut l'appeler directive et il est probable que les autorités futures auront encore des choses à toiletter. Il n'est pas certain qu'avec MCH 2 on ait l'obligation légale d'avoir un règlement. Ce document est mis en ligne pour être accessible à toutes les communes et il est sujet à évoluer car chaque fois qu'il y a un nouveau projet, le Codir doit réfléchir à de nouvelles règles. Si la Commission dit qu'il faut voter ce règlement avant tout nouvel investissement, cela va retarder les projets.

M. Claude Uldry, Nyon, a lu avec intérêt le rapport très fouillé de la Commission et a deux questions : en 2023 il y a eu 3 communes qui ont participé au lancement de ce projet et il imagine qu'une convention a été faite entre ces communes et le Conseil Régional pour 2024, ce qui veut dire qu'aujourd'hui on a certainement des paires de course qui ne sont plus financées. Sa seconde question ou remarque concerne le futur : il imagine que les critères qui ont convaincus ces 3 communes à payer CHF 221'511. -- pour 2024 devrait, au vu de l'inquiétude de la Commission qui dit que c'est 10 % du Fonds régional, se retrouver dans le futur financement de la ligne 815 ou en tout cas les paires de course supplémentaires liées à cette prolongation.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, répond que le financement pour 2024 est assuré puisque les 3 communes se partagent à hauteur d'un tiers les frais liés aux courses supplémentaires demandées. Il faut savoir qu'il y a 4 communes au moins qui bénéficient de cette desserte, on le voit sur les statistiques des montées et des descentes. Le financement 2025 dépend de l'assemblée, on est en mars et les deux premiers mois sont en attente du vote du Conseil intercommunal. Des contrats ont été passés avec le transporteur qui facture une prestation et qui détermine le prix de cette prestation demandée par les communes, ensuite il facture à la Région qui fait la banque et refacture l'entier des prestations aux 3 communes. Cela ne coûte rien aux autres communes.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, souhaite avoir une explication concernant la notion d'innovation ou courses expérimentales. En septembre dernier il y a eu des courses expérimentales à Gland (navettes électriques) pour lesquelles nous n'avons pas eu de retour. Ce préavis mentionne la notion d'expérimental mais ce n'est pas le cas. On a voté pour CHF 9.-/habitant pour le Fonds d'innovation et de mobilité, elle ne comprend pas la notion d'innovation pour cet objet.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, explique que dans le préavis du Fonds de transport public et Fonds de l'innovation, la partie la plus importante est celle de l'expérimentation qui concerne les lignes de bus. Si aujourd'hui nous avons un réseau qui fonctionne bien c'est parce qu'à un moment donné on s'est posé beaucoup de question. En 2012 on a mis en place un certain nombre de lignes de bus et, au gré des évolutions, il y a un des souhaits. Des expérimentations ont

été faites, par exemple en Terre Sainte les communes ont demandé à expérimenter une ligne pour desservir la commune de Chavannes-des-Bois et elles ont bénéficié de ce Fonds pour les transports publics pour l'expérimentation. Ensuite n'ayant pas atteint un degré de rentabilité, les communes ont décidé d'assumer entre elles la facture. Quant à l'innovation, c'est issu d'un postulat qui a été déposé par 3 jeunes conseillers du Conseil intercommunal pour savoir que faire en termes de développement durable lié à l'évolution de la flotte autre que le mazout. Il faut innover, tester, c'est une partie plus novatrice comme la navette Crystal par exemple qui est un test sur une période bien déterminée. C'est différent d'une ligne de bus qui doit pendant deux ans montrer une certaine rentabilité. La ligne dont on parle ce soir est assurément rentable, les chiffres le prouvent, le nombre de passagers mentionnés dans le préavis le sont avant l'entrée en fonction de l'Ecole Moser. On peut compter encore sur 46 % d'augmentation d'utilisateurs. A terme nous allons pouvoir bénéficier d'une ligne régulière. Il faut bien différencier expérimentation : lignes de bus, transports réguliers de personnes et l'innovation : ce qui sort du cadre et permettra d'améliorer la mobilité.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, aimerait avoir un retour de l'innovation.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, annonce que les résultats seront présentés au Conseil intercommunal dès qu'ils l'auront été au Conseil Communal de Gland.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

<p style="text-align: center;">Le préavis 48-2025-FRM est adopté par 123 oui, 2 non et 2 abstentions (Commune : 37 oui, 1 non et 1 abstention)</p>

9. Préavis 49-2025 : Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027) :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 49-2025.

Mme Danielle Collomb, Tartegnin, rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission CoAH qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 49-2025.

M. Jacques Tschudin, Rolle, rapporteur, explique avant tout que seules les nuitées qui sont comptabilisées avec le Software Mobilis entrent en ligne de compte pour la carte Explore. La Commission présente le vœu que le Codir négocie avec Mobilis la prise en charge de l'entretien du software, soit CHF 20'000.-/an.

Il présente ensuite l'amendement de la Commission qui est de supprimer les CHF 20'000.-/an sur 3 ans, soit CHF 60'000 octroyée à NRT.

Il lit les conclusions du rapport de la commission CoFin recommande d'accepter ce préavis avec l'amendement.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, souhaite faire une rectification par rapport au logiciel qui n'appartient pas à Mobilis, mais à une société externe. Le Codir défend son préavis

sans l'amendement car au vu des différents sortes de touristes : balnéaire, sportif, culturel, religieux, etc..., cet outil est nécessaire et il doit être communiqué, mis en avant et être utilisé par une structure telle que Nyon Région Tourisme. L'idée de neutraliser l'amendement c'est de laisser une certaine latitude de promotion, de contrôle, de sondage, à Nyon Région Tourisme. Le Codir est contre l'amendement.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, relève qu'en effet la communication est avant tout pour les touristes, or elle a vu qu'il y a eu des publicités dans le Matin Dimanche et autres journaux, mais quels touristes connaissent ces journaux ? Les touristes viennent de suisse-allemanique ou d'ailleurs et cette promotion est faite au niveau local. On délègue à NRT de faire de la communication mais si on va dans des gîtes, ce logiciel ne sera pas utilisé car trop difficile. Elle estime que ce n'est pas dans les journaux régionaux que cette communication doit être faite pour les touristes extérieurs, afin qu'on les encourage à rester plus longtemps et faire des activités.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, explique qu'il y a une différence entre le positionnement de Région de Nyon et le positionnement de Nyon Région Tourisme. Région de Nyon est là pour proposer des outils, des vecteurs. Le cahier des charges de Nyon Région Tourisme est orienté, entre autres, sur la création de packages, sur la mise en valeur de notre région, des différents acteurs et des choix des outils de communication. Avec le préavis il y a une annexe avec les différentes démarches non exhaustives. Le touriste qui vient séjourner dans notre région est aussi du tourisme d'affaires. Nyon Région Tourisme doit choisir ses outils de communication, du digital, du papier, et autres. Nyon Région n'est pas là pour le faire à sa place, mais est là pour améliorer et dynamiser la région avec des outils comme la carte Explore.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement.

**L'amendement de la Commission des Finances est refusé par 38 oui, 74 non et 15 abstentions
(Communes : 13 oui, 22 non et 4 abstentions)**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis 49-2025 est adopté par 118 oui, 7 non et 2 abstentions
(Commune : 36 oui, 2 non et 1 abstention)**

10. Préavis 50-2025 : Approbation du projet d'agglomération de 5^{ème} génération du Grand Genève :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 50-2025.

C'est M. Vincent Moret, Coppet, rapporteur qui lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Christine Girod, Responsable politique du Territoire, communique une information sur l'évolution qu'il y a eu depuis le dépôt de ce préavis : la mesure 31.45 concernant l'interface de la gare de Nyon a passé de la mesure A à la mesure B, ce qui entraîne le report de réalisation

initialement prévue de 2028 - 2032 à 2032 - 2036. Ce report est dû à une réévaluation des travaux et surtout d'emprise des travaux qui seront faits par les CFF. Ces derniers ont besoin de la place pour l'installation de leur chantier ce qui fait que la ville de Nyon n'aurait pas pu travailler entraînant des pénalités de retard. Ces retards de projets d'agglomération se répercutent sur l'ensemble des projets. Le Codir remercie la ville de Nyon qui a pris la décision de reporter cette mesure de A à B. Les coûts des mesures qui sont inscrites dans le PA 5 vont encore évoluer d'ici juin 2025, au fur et à mesure de l'avancement des études. Mme Christine Girod remercie la Commission pour son travail très approfondi, et son enthousiasme à éplucher tous ces dossiers. Il s'est passé énormément de choses depuis une dizaine d'années avec ces PA successifs. Il y a eu énormément de travail et surtout beaucoup d'expérience engrangées. Lors des premières versions, les règles n'étaient pas connues. Certains travaux préparés dans le cadre du PA 3 et PA 4 n'ont pas encore réalisés aujourd'hui, comme cela a été explicité par le rapporteur de la Commission. C'est dû probablement à une volonté de déposer beaucoup de projets pour faire bouger le district de Nyon et c'est parfois selon les partenaires avec lesquels on travaille comme les CFF ou à l'OFROU ou à d'autres institutions. Ce ne sont pas uniquement les communes qui sont à la commande, mais tout un ensemble de partenaires qui travaillent sur ces projets. Certains ne se réalisent pas comme on le pense ou pas dans les temps prévus au départ, ce qui engendrent ces fameuses pénalités qui sont très gênantes pour l'ensemble du PA. Ces critères ont été revus et retravaillés notamment pour éviter tous ces retards. Il y a des critères très précis maintenant comme dans le PA 5 proposé ce soir qui sont des critères d'évaluation de la maturité des projets, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir passé un certain nombre d'étapes pour être éligibles afin d'éviter de se retrouver avec des retards dus à des partenaires externes ou à des problèmes d'études préliminaires qui n'auraient pas été faites. Avec l'expérience on a maintenant des critères plus stricts pour éviter ces problèmes. La Commission a relevé que les choses sont très lentes et que cela prend du temps, on aimerait aller plus vite, il a fait allusion aux ambitions du GFCT qui, elle le rappelle, n'est pas le seul à s'être fixé une neutralité carbone 2050 mais aussi la Confédération, les pays qui nous entourent. Nous devons tous poursuivre ce but et chacun doit fournir un grand effort. Au niveau de Région de Nyon, le Codir présente des projets qui sont issus des communes, de vous les délégués, et on comprend bien que les communes ont également leurs agendas et leurs critères d'évaluation, leurs contraintes en termes de ressources financières et ressources humaines pour ses projets. C'est un tout, on ne peut pas simplement dire on est en retard il faut y aller. Elle salue la volonté de faire plus pour aboutir à ces objectifs de climat que l'on s'est fixé mais cela doit venir des communes. Le Codir prend les projets et les travaille avec les communes, mais il ne va pas leur imposer un calendrier. Elle rappelle que c'est plus de 100 millions qui ont été touchés par le district pour faire avancer nos projets, on a des chances d'avoir 30 – 50 % de participation et un joli paquet de mesures qui sont présentées dans ce PA 5.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, rappelle le projet de la RDU (Route de Distribution Urbaine) Prangins - Nyon- Eysins. Dans le cadre de la mesure 31.2019 qui avait été attribuée sur ce tronçon en et hors localité, sur la commune d'Eysins, avec la DGMR. Dans le cadre de la requalification, si on ne démarrait pas les travaux en 2025, cette mesure était perdue. La suite c'est Borex-Crassier pour rejoindre la voie verte de Divonne. Le maire de Divonne est très content qu'Eysins ait posé la première pierre. En 2022 le Conseil communal de Nyon a voté un crédit d'études sur le barreau Jura-Lac jusqu'au giratoire du Fu Lung de l'ordre de CHF 450'000 et en février 2025 un autre préavis a été déposé au Conseil communal de Nyon concernant un crédit d'étude sur la partie qui passe devant le gymnase. Pour Eysins c'est CHF 952'000 qui étaient octroyés dans la mesure 31.2019 qui ont pu être utilisés car la commune d'Eysins a été très rapide avec la DGMR. En mars on aura une double voie cyclable côté lac avec CHF 1'101'000 d'expropriation depuis le giratoire du pont de

l'autoroute jusqu'au giratoire Terre-Bonne avec en plus un concept paysager qui n'est pas le même que celui qui a été fait sur la RC 1 Mies-Tannay. Il invite l'assemblée à soutenir ce préavis. S'il devait être refusé on perdrait l'opportunité de faire ce projet. Les communes ont une part de responsabilité pour faire avancer ces dossiers. Il rappelle que sa Municipalité s'était retirée du projet RDU en 2022 et au mois de mars la ville de Nyon s'était également retirée du projet. Mais au travers d'un crédit d'étude voté à Eysins en 2019, ce projet emblématique pour le canton et pour nous a pu être accepté.

M. Damien Richard, Longirod, demande si le Codir pourrait organiser des rencontres avec les petites communes en vue du PA 6 qui n'ont pas les ressources et la capacité d'amener des projets pour les 30 ans à venir. Il relève l'immense travail participatif de concertation qui a déjà eu lieu.

Mme Christine Girod, Responsable politique du Territoire, répond que c'est une bonne idée de penser à des démarches participatives. Il faut réfléchir à la manière de le concrétiser. Elle répète que Région de Nyon est à disposition des communes qui peuvent en tout temps venir discuter de leurs projets, Région de Nyon est là pour entendre et conseiller les communes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 50-2025 est adopté par 122 oui, 0 non et 5 abstentions
(Communes : 39 oui, 0 non et 0 abstention)**

11. Election d'un membre à la Commission des Finances :

À la suite du départ de M. Martial Besson, Vinzel, M. Robert Jenefsky, Nyon s'est proposé.

Mme La Présidente demande s'il y a une autre candidature ?

Ce n'est pas le cas, Mme la Présidente passe au vote.

M. Robert Jenefsky, Nyon, est élu à la Commission des Finances par acclamation.

12. Election d'un membre à la Commission de Gestion :

Le Bureau a reçu la candidature de M. Mario-Charles Pertusio, Eysins. Elle demande s'il y a d'autre candidat ?

M. Raphaël Dunant, Nyon se présente.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, se retire.

M. Raphaël Dunant, Nyon, est élu par acclamation à la Commission de gestion.

13. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 51-2025 Comptes 2024 :

La commission des Finances étudiera ce préavis.

Rapport annuel 2024 :

La Commission de Gestion étudiera ce rapport.

Préavis 52-2025 Adoption du règlement du nouveau Fonds régional d'aide au tourisme :

Sont nommés :

Mme Muriel Archer Galibourg, Saint-Cergue – Mme Valérie Issumo, Burtigny – M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis – M. Jacques Tschudin, Rolle et M. François Vautier, Trélex

Séance le 30.04.2025 à 18 h

Préavis 53-2025- DISREN Demande de crédit pour la 2^{ème} étape de la requalification de la RC1 à Nyon :

La commission des Investissements régionaux étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Corinne Vioget Karadag, Nyon – M. Fabrizio Nassisi, Tannay – M. Philippe Schirato, Founex – M. Jacques Tschudin, Rolle et M. Philippe Farine, Founex

Séance le 07.05.2025 à 18 h

Préavis 54-2025-DISREN Aménagement d'arrêts de bus à la Rippe :

La commission des Investissements régionaux étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Monya Jaccard, Burtigny – M. Mario-Charles Pertusio, Eysins – M. Jacques Tschudin, Rolle – M. Francis Costiou, La Rippe – M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis

Séance le 07.05.2025 à 19 h

12. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Véronique Villaine, Gland, du Bureau, tient à s'excuser pour les soucis techniques du début de séance dus à la nouvelle version du logiciel des zapettes mais les votes sont bien enregistrés.

Prochaines séances : 18 juin, 8 octobre et 10 décembre 2025

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Gland pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 22 h 15

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 20.03.2025